Préavis du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ) au Conseil intercommunal

N° 02 / 2025

Budget 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, modifiées par celles du 27 mai 1957, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2026 de l'ASIJ.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des Institutions et relations extérieures.

Le grand changement du budget 2026 est que celui-ci vous est présenté dans la version MCH2. En effet, l'ASIJ passera en 2026 à cette nouvelle version de la comptabilité des communes. Cela signifie que les numéros de chapitres et de postes ont changé et ne peuvent être comparés avec le plan comptable vaudois actuel (PCV ou MCH1). Il est donc difficile de comparer les postes de ce budget avec ceux des années précédentes. Le budget présenté tient compte des mêmes postes que ceux des exercices précédents mais ceux-ci sont souvent répartis différemment entre les chapitres. Il serait trop long et fastidieux d'énumérer là tous les changements qui sont intervenus, mais en voici quelques exemples :

- Les amortissements sont maintenant liés à l'objet concerné par celui-ci de même que les intérêts des emprunts. Ils sont imputés au compte au prorata des amortissements.
- Les camps et les activités culturelles et sportives ont leur propre chapitre (2193), avant ils étaient répartis dans le primaire et le secondaire.
- Le service médical des écoles a également son propre chapitre (4330). Les frais étaient eux aussi répartis entre dans le primaire et le secondaire

Pour ce qui est du budget en lui-même, celui-ci est assez stable, le montant prévisionnel à charge des communes est 3.38 % plus élevé que le budget 2025. Les facteurs les plus marquants qui affectent ce budget sont les transports, avec l'augmentation des élèves à transporter ainsi que la possibilité d'un changement de transporteur à la rentrée 2026. L'augmentation démographique nous contraint à prévoir des investissements et du matériel pour équiper de potentielles futures classes ainsi que des honoraires pour les études liées aux structures provisoires.

Voici quelques explications pour ce budget 2026

2120 DEGRE PRIMAIRE

21200 Degré primaire

21200.3110.00, une somme de base de CHF 10'000,00 est prévue pour du renouvellement courant. Le mobilier complet pour deux classes a été mis au budget pour le cas où des classes supplémentaires devraient être ouvertes à la rentrée 2026-2027, montant CHF 44'000.00.

21200.3104.00, du matériel spécifique a été porté au budget après discussion avec la direction de l'EPS du Jorat.
- Chariot pour instruments de musique pour collège de Servion : CHF 2'500.00

- 6 tapis de gym 7 cm en remplacement du matériel pris pour Vulliens : CHF 1’800.00
Il est mis au budget deux affichages numériques frontaux (ANF), CHF 11'500.00, pour d’éventuels remplacements. La durée de garantie est de 8 ans et certains vont dépasser ce temps d’utilisation. Il a également été décidé que l’ASIJ fournirait désormais les ANF des petits collèges et rachèterait les équipements aux communes qui les ont déjà posés à leur frais. Pour 2026, les deux ANF mis dans les classes « Duvoisin » à Servion ainsi que les quatre installés au petit collège de Mézières seront repris par l’ASIJ pour un prix fixé à CHF 6'300.00 l’unité. Ces ANF deviennent propriété de l’ASIJ.

21200.3130.01, des frais de déménagement ont été mis au budget, si besoin de déménager du mobilier à la suite de l’ouverture de nouvelles classes, CHF 5'400.00

21201 Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont toujours extrêmement difficiles à estimer, car les inscriptions, la provenance géographique des enfants ne sont de loin pas connues lors de l’établissement du budget. Le nombre définitif de lieux ouverts est ensuite revu selon les inscriptions reçues. Le budget 2026 est presque identique à celui de 2025.

2130 DEGRE SECONDAIRE 1

21300 Degré secondaire 1

21300.3110.00, une somme de base de CHF 10'000.00 est prévue pour du renouvellement courant. Il est aussi prévu l’achat d’étagères pour CHF 1'500.00

21300.3104.00, le plan de changement des tableaux interactifs continue afin de remplacer les équipements obsolètes. Quatre ANF ont été prévus pour 2026 pour un coût de CHF 23'000.00.

21300.3153.00, frais pour la plateforme Kepchup - plateforme d'inscription au cours facultatifs, CHF 700.00.

21300.3159.00, maintenance de l’installation de soudure dans la salle de travaux manuels CHF 1'000.00

2170 BATIMENTS SCOLAIRES

21700 Bâtiment scolaire - Collège du Raffort

21700.3120.00, augmentation des taxes d’épuration dès 2025.

21700.3144.00, voici les principaux frais spécialement prévus pour l’année 2026 :

- Aménagement îlot fraîcheur cour Raffort, CHF 12'500.00
- Remplacement d’arbre, CHF 3'000.00
- Achat de films électrostatiques pour vitrage (UV et chaleur), CHF 500.00
- Travaux de rhabillage au rez de l’aile C, vers l’économat, CHF 3'000.00
- Changement robinets aile B,
- Rénovation meubles à portes pour 3 salles de classe ; CHF 2'000.00
- Changement fenêtre imposte cassée salle de gym,
- Achat d’un appareil supplémentaire pour mise à jour des badges, CHF 2'200.00
- Réfection sols parquets classes A8 + infirmerie, CHF 8’900.00
- Secrétariat Raffort - mobilier archives, CHF 1'500.00
- Modification porte (grille d'aération) s-sol aile C, CHF 3’000.00
- Modification concept de vidéosurveillance + ajout caméra, CHF 15'500.00

Une réserve de 10% est également prévue pour les imprévus et les petits travaux courants, soit environ CHF 34’300.00.

21700.4260.00, revente d’électricité à la Romande Energie à la suite de l’ajout des panneaux photovoltaïques au Raffort. Basé sur 5 mois, CHF 7'100.00.

21702 Bâtiment scolaire - Collège Savigny

21702.3160.01, au budget 2025 il y avait le « rattrapage » de l’augmentation de loyer de 2024 de CHF 121'500.00. Pour 2026, c’est le nouveau loyer qui apparait ; ceci explique la différence à la baisse.

21704 Bâtiment scolaire - Collège Gustave-Roud

21704.3111.00, achat d’une débroussailleuse à moteur, CHF 2'000.00.

21704.3120.00, augmentation des taxes d’épuration dès 2025. Pour rappel, en 2024, il y a eu un rattrapage de deux factures pour un montant d’environ CHF 8'000.00. Ceci explique que malgré l’augmentation des taxes, le budget est moins élevé que les coûts de l’année 2024.

21704.3120.01, Le budget 2026 est basé sur les factures de 2024 plus 10%.

21704.3144.00, voici les principaux frais spécialement prévus pour l’année 2026 :

- stock petit matériel de serrurerie pour réparations par concierge, CHF 3'000.00
- achat prises "faciles" pour élèves en surpoids (mur de grimpe), CHF 1'900.00
- assainissement complet canalisation, hors cuisine (tous les 3 ans), CHF 10'500.00
- installation d'une arrivée d'eau au sous-sol, CHF 5'000.00
- jeux extérieurs - jeu de barres parallèles (demandes élèves), CHF 2'500.00

Une réserve de 5% est également budgétée pour les imprévus et les petits travaux courants, soit environ CHF 15’800.00.

21700.3300.19, le préavis du collège Gustave-Roud étant finalisé, l’amortissement est de CHF 1'139'000.00 (CHF 1'166’700.00 au budget 2025).

21705 Bâtiment scolaire - Collège des Gollies

21705.3120.02.00, des réparations sont prévues pour un montant d’environ CHF 3'500.00.

21705.3144.00, voici les principaux frais spécialement prévus pour l’année 2026 :

- Remplacement détecteurs de fumée, CHF 2'800.00
- Éclairage salle de gym - changement complet, CHF 30'200.00
- Carrelage, diverses réparations de casse, CHF 2'500.00
- Infiltration eau dans vestiaire – investigations, CHF 5'000.00

Une réserve de 10% est également budgétée pour les imprévus et les petits travaux courants, soit environ CHF 28’700.00.

21706 Bâtiment scolaire - Collège de Vulliens

21706.3160.00, Les deux classes de Vulliens sont comptées pour une année entière de location contre 6 mois en 2025.

21707 Bâtiment scolaire - Chaufferie

21707.3120.02, budget basé sur les kWh consommés en 2024 plus une marge pour hivers rigoureux et augmentation du prix des plaquettes

21707.3151.00, une somme de CHF 10'000.00 pour un éventuel remplacement de la vis d'amenée des copeaux dans les chaudières a été remise au budget 2026. Selon l'entreprise qui fait la maintenance des chaudières un remplacement ne s'impose pas encore, mais vu son âge nous gardons cette réserve.

21708 Bâtiment scolaire - Collège de "réserve"

21708.3160.00, La prélocation de deux classes à Ropraz depuis août 2025 pour deux ans (rentrée 2025-2026 et 2026-2027) a été prise en compte pour un demi-loyer. Ceci par sécurité et pour faire face à court terme à un potentiel problème de capacité des classes par rapport à l'évolution démographique.

2180 ACCUEIL DE JOUR

21801 Accueil de jour - Cantine de l'association

21801.3130.00, frais lié à l'encadrement et la surveillance des réfectoires

21801.3133.01, frais pour utilisation de « Ma Cantine ».

21801.3105.02, depuis la rentrée d'août 2024, il n'y a plus d'encaissement direct par le traiteur au réfectoire du collège Gustave-Roud, tout passe par « Ma Cantine ». Les repas sont donc maintenant tous achetés au traiteur.

21801.3637.00, le montant prévu pour les subventions des élèves n'ayant pas 30 minutes à la maison à midi est de CHF 26'700.00.

21801.4260.00, l'aide au démarrage des réfectoires de Gustave-Roud et du Pavillon accordée par l'OFAS est d'une durée de 3 ans et se termine en 2025

21801.4470.00, les loyers versés par l'APERO sont maintenant groupés ici. Dans MCH1 ces loyers étaient reportés sur les bâtiments qui accueillaient les structures.

2190 BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE

21901 Bibliothèque intercommunale et scolaire de Mézières

21901.3110.00, Prévu un nouveau bac pour les bandes dessinées pour environ CHF 1'650.00.

2191 TRANSPORTS D'ELEVES

21910 Transports d'élèves

21910.3130.01, ajout d'un 16ème bus (dès la rentrée d'août 2025) pour CHF 123'500.00 et prévision d'un 17ème bus dès août 2026 pour CHF 61'500.00 ; ceci dû au nombre plus important d'élèves à transporter.
En vue de l'appel d'offre pour les transports à la rentrée d'août, une somme de CHF 85'600.00 a été provisionnée pour une éventuelle hausse des tarifs.
Prise en compte de l'indexation selon indice des coûts ASTAG + 9.78%. Cela représente une somme d'environ CHF 82'700.00

21910.3132.00, un petit montant a été prévu pour l'assistance du BAMO en cas de recours pour donner suite à l'appel d'offre pour les transports.

2193 CAMPS ET ACTIVITES SCOLAIRES

21930 Camps scolaires

21930.3171.00/01, les subventions ont été adaptées à la hausse ou à la baisse à la demande de la Direction de l'EPS. Cela n'a pas une grande incidence sur les charges de ce poste. Par exemple, pour les camps de ski de 9S, ils passent de CHF 50.00 à CHF 60.00. Les voyages de fin d'études diminuent de CHF 90.00 à CHF 80.00.

21931 Activités culturelles et sportives

21931.3161.00, loyers pour les piscines de Puidoux et Moudon ainsi que les frais pour les promotions au Théâtre du Jorat. Ceux-ci ont été revus à la hausse à CHF 12'000.00.

21931.3171.02, une augmentation de la subvention a été accordée pour les courses d'écoles qui passe de CHF 10.00 à CHF 15.00

21931.3171.04 /05, une autre augmentation de subventions a été accordée pour les animations pédagogiques et culturelles qui passe de CHF 10.00 à CHF 20.00.

2199 ECOLE OBLIGATOIRE, NON MENTIONNE AILLEURS

21991 École obligatoire - Comité de direction (CD) :

21991.3000.00, les heures de vacations du président dépassant son taux de 25% ont été réduites sur la base des comptes 2024.

21993 École obligatoire - Administration de l'association

21993.3010.00, il a été tenu compte d'éventuelles heures supplémentaires pour le passage à MCH2
21993.3090.00, une formation CAS (Certificate of Advanced Studies) CEMAP (Certificat exécutif en management et action publique) pour notre directeur des opérations est prévue en 2026 pour CHF 9'500.00

21993.3099.00, un montant a été prévu pour les employés jubilaires (10 ans et 20 ans de service). Ce qui ne se faisait pas auparavant.

21993.3132.00, les CHF 30'000.00 pour d'éventuels frais d'avocat ou de conseils sont maintenus. Il a été porté au budget CHF 50'000.00 pour des frais d'ingénieurs, Bamo, etc. afin de pouvoir avancer sans perdre de temps dans les études de structures provisoires et pouvoir ainsi élaborer des préavis sur des bases solides. Les montants dépensés pour ce sujet pourront toujours être reporté sur les préavis une fois ceux-ci adoptés.
Il y a toujours environ CHF 4'400.00 pour les frais liés à la dernière étape du passage à MCH2 en 2026. Un montant supplémentaire de CHF 3'000.00 pour le travail de notre fiduciaire a également été prévu pour cela.

21994 École obligatoire - Patrouilleurs scolaires

21994.3010.00, le nombre de patrouilleurs prévus est stable, mais le salaire horaire est passé de CHF 29.00 à 31.00 dès 2025.

21995 École obligatoire, Cours et sports facultatifs, PPLS

21995.3010.00, les salaires et charges liés aux sports facultatifs se trouvent maintenant à cohabiter avec les frais des PPLS.

21996 École obligatoire - Intérêts de la dette

21996.3400.00, ce poste prend en compte uniquement les intérêts pour les futurs emprunts liés à des préavis. Ces intérêts prévisionnels sont basés sur des montants estimés et sur la base d'un taux à 2%. Comme indiqué en préambule, les intérêts liés aux emprunts en cours sont affectés directement à l'objet et réparti selon les amortissements liés à l'objet.

4330 SERVICE MEDICAL DES ECOLES

43300 Service médical des écoles

Ce chapitre regroupe l'ensemble des prestations médicales qui se trouvaient avant dans les degrés primaires et secondaires.

43300.3130.07, ce poste inclut les contrôles et la prophylaxie dentaire.

Charges, revenus et répartition

Le budget de l'ASIJ pour l'année 2026 laisse apparaître les résultats suivants :

Total des charges	10 723 900,00
Total des revenus	845 150,00
Frais à répartir	9 878 750,00

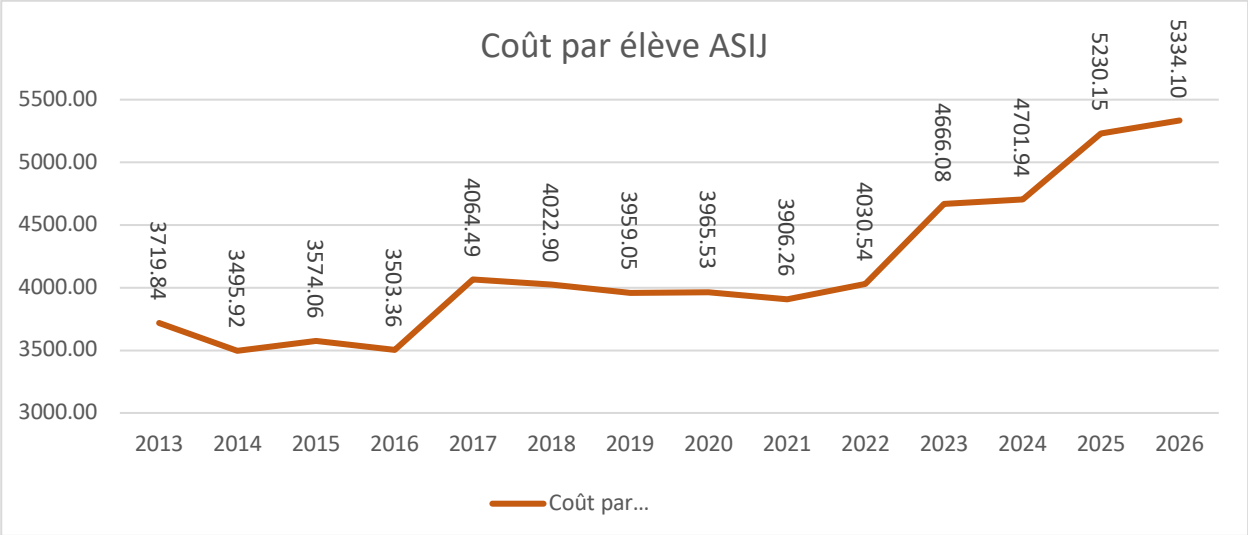
Ce montant est réparti selon les statuts, entre les communes membres, à 50% au nombre d'élèves et 50% au nombre d'habitants. Sur la base des chiffres au 31 décembre 2024 pour les habitants et au 1er août 2025 pour les élèves, cette répartition serait la suivante :

½ par le nombre des élèves : 9'878'750,00 : 2 = 4'939'375,00 : 1 852 = 2667,05
½ par le nombre d'habitants : 9'878'750,00 : 2 = 4'939'375,00 : 14 093 = 350,48

Répartition par commune selon budget 2026

	Elèves*	Habitants**	Coût élèves CHF	Coût habitants CHF	Total CHF
Corcelles-le-Jorat	62	499	165 357,05	174 891,66	340 248,70
Forel/Lx	266	2 088	709 435,07	731 811,18	1 441 246,25
Jorat-Mézières	434	3 189	1 157 499,33	1 117 694,38	2 275 193,70
Montpreveyres	63	653	168 024,10	228 866,24	396 890,33
Ropraz	76	529	202 695,73	185 406,19	388 101,92
Savigny	444	3 506	1 184 169,82	1 228 797,90	2 412 967,71
Servion	305	2 228	813 449,99	780 878,98	1 594 328,97
Syens	19	151	50 673,93	52 923,13	103 597,06
Vucherens	98	622	261 370,82	218 001,22	479 372,04
Vulliens	85	628	226 699,18	220 104,13	446 803,31
Totaux	**1 852**	**14 093**	**4 939 375,00**	**4 939 375,00**	**9 878 750,00**

Évolution du coût de l'élève ASIJ (2025-2026 selon budget)



Plan des investissements

Conformément à l'art. 18 RCCom, le Comité de direction vous remet, en annexe au présent préavis et pour information, le plan des investissements pour la législature 2021-2026. Ce plan tient compte des différents projets d'investissement prévus par le Comité de Direction.
Il a été mis à jour avec les sommes engagées pour ces postes durant les années écoulées ainsi que les investissements nouveaux pour cette législature. Les chiffres mentionnés le sont à titre indicatif. Certains ne sont pas basés sur des offres mais sont donnés uniquement pour avoir une idée réaliste des futurs investissements. Ceux-ci feront l'objet d'un préavis en temps voulu.

Endettement

L'endettement de l'ASIJ au 31.12.2025 devrait être d'environ CHF 51'544'000.00. Il était de CHF 51'654'000.00 au 31.12.2024. Soit une diminution de CHF 110'000.00.

Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le budget 2026, tel que présenté.

Le présent préavis a été approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 13 août 2025.

Pour le Comité de direction

Le Président
Ch. Balissat

ASIJ Comité de Direction

La Secrétaire
F. Blanc

Annexes : Budget 2026,
Plan des investissements 2021-2026 version budget 2026